



# Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

## Délibération du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 20/06/2025

Reçu en préfecture le 20/06/2025

Publié le

ID : 062-216200873-20250617-25\_06\_16-DE

S<sup>2</sup>LOW

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept juin à dix-neuf heures et zéro minute, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant la convocation du vingt-sept mai deux mille vingt-cinq, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Murielle DELEZOIDE Adjointes au Maire, Monsieur Hervé DEBARRE, Adjoints au Maire, Madame Hélène SAISON, Stéphanie DORLENCOURT Conseillères Municipales, Sylvain IKET, Conseiller Municipal la majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

MM Alain ZEGRE, Willy SCHRAEN, sont absents

M. Vincent KERCKHOVE est absent excusé

Mme Dorianne DUBOCQUET donne procuration à Mme Marie-Antoinette RAYMOND

Mme Jennifer DELTOMBE donne procuration à Madame Murielle DELEZOIDE

M. Michel BRAME donne procuration à M. le Maire

Mme Murielle DELEZOIDE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'elle accepte, assistée des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du vingt-six novembre deux mil vingt-quatre propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité le compte-rendu du vingt-six novembre deux mil vingt-quatre est adopté à l'unanimité.

Les membres présents, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures 15 minutes

### Délibération 25 06 16

#### TRAVAUX VOIRIE ET ASSAINISSEMENT RUES DE LA HOUSTOUCHE ET HELVELINGHEM

Le Maire rappelle à l'assemblée la catastrophe de fin 2023 et début 2024 avec les inondations qui ont causé des dégâts importants sur les habitations et les voiries.

Il est nécessaire de faire réaliser des travaux d'assainissement des eaux pluviales et de refaire la voirie de la rue de la Houstouque et la rue d'Helvelinghem, pour un montant total HT de 28.442,50 €

Considérant l'intérêt communal que représentent la réfection de la voirie et la mise en œuvre de pose de PVC et de bouches d'égout afin de limiter les conséquences dramatiques des fortes pluies futures

Considérant les possibles subventions,

Le plan prévisionnel de financement prévoit 8.532,75 € en fonds propres

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire pour la réalisation de ces travaux sous réserve d'obtention des subventions.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le Département au titre du FARDA pour un montant de 11.377,00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la Région au titre du FIIT pour un montant de 8.532,75 €

A Bayenghem-lez-Eperlecques, le dix-sept juin deux mille vingt-cinq

Pour extrait certifié conforme

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Publié et rendu exécutoire le dix-sept juin deux mille vingt-cinq

Le Maire,

Jean-Michel BOUHIN

